
PROCÈS-VERBAL DE LA 7^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 5 MAI 2016

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Luce Samoisette	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Martin Robert	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Pierre Cossette	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la PDG et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe
	Serge Lepage	Président du CMDP
	Collette Bellavance	Directrice des services professionnels

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette septième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Agenda de consentement
 - 6.1 Affaires cliniques
 - 6.1.1 Recommandations de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.1.1 Ajustements des extraits de procès-verbaux en regard des effectifs de l'Exécutif du CMDP
 - 6.1.1.2 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS
 - 6.1.1.3 Nomination du chef du Département de médecine d'urgence
 - 6.1.1.4 Nomination du chef du Département de santé publique
 - 6.1.1.5 Nomination d'un membre substitut au Comité de révision
 - 6.1.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
 - 6.1.3 Ralentissement des activités pour la période estivale 2016
 - 6.2 Affaires administratives
 - 6.2.1 Servitude pour utilité publique et unification de lots - Centre d'hébergement Villa-Bonheur
 - 6.2.2 Plan de délégation de signatures pour engager l'établissement auprès d'un tiers
 - 6.2.3 Approbation de la charte du Comité de révision
 - 6.2.4 Certification – Pouvoir d'inspection
 - 6.3 Affaires universitaires
 - 6.3.1 Projet demande Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) 3^e TEP
7. Points de discussion
 - 7.1 Plan d'action annuel 2016-2017
 - 7.2 Entente de gestion 2016-2017
 - 7.3 Politique et Cadre de gestion de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 7.4 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017
 - 7.5 Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 8.1 CMDP - Présentation de la structure et des enjeux
 - 8.2 Suivi du Comité de révision et dépôt du rapport annuel – 13 avril 2016
 - 8.3 Suivi du Comité des soins et des services – 20 avril 2016
 - 8.4 Suivi du Comité de vérification et de suivis budgétaire - 4 mai 2016
 - 8.5 Prolongation du mandat du comité exécutif transitoire du conseil multidisciplinaire (CECM)
 - 8.6 Prolongation du mandat du Conseil exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers (CECII)
9. Divers
 - 9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016
10. Huis clos
 - 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 10.2 Situation concernant un cadre supérieur
 - 10.3 Évaluation de la rencontre
11. Clôture de la séance

3.0 Questions du public

Une intervention est faite par le président de la FIQ du CHUS qui souhaite avoir des précisions quant à la hauteur de la compression budgétaire pour 2016-2017. Monsieur Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, indique que la compression n'est pas encore connue du MSSS, mais qu'une conférence téléphonique aura lieu lundi prochain à ce sujet lors de laquelle de plus amples informations seront précisées. La présidente-directrice générale mentionne que les gestionnaires travaillent sur un scénario de compressions de même niveau qu'en 2015-2016.

Une seconde intervention est faite par une représentante de la FIQ de Granby qui s'interroge sur quand l'établissement aura sa Politique sur le harcèlement psychologique et la violence. Monsieur Gilles Michaud, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, indique qu'elle est en élaboration et qu'elle sera présentée au prochain comité des ressources humaines pour recommandation au conseil d'administration en juin prochain.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2016

6.2.5 Plan d'organisation – mise à jour

La mise à jour du plan d'organisation a été déposée sur le site web et l'intranet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. D'autres améliorations seront proposées à l'automne 2016.

7.3 Demande de dérogations pour les dénominations de certaines installations et demandes de modification au permis transmises au MSSS

Le ministère fera un suivi à cet égard d'ici les prochains mois.

Règlement de régie interne du conseil d'administration

Le 22 avril dernier, la présidente-directrice générale a reçu une correspondance du sous-ministre, M. Michel Fontaine, qui confirme l'acceptation du MSSS de l'ensemble des demandes de dérogations.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 8 avril au 5 mai 2016, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Prix Florence 2016 de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

La Professeure Mme Nicole Dubuc, Directrice du Centre de recherche sur le vieillissement, a reçu le prix Florence 2016 de l'ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Madame Dubuc a développé une expertise internationale dans l'organisation des soins et des services aux personnes âgées. Une lettre de félicitations sera transmise à Madame Dubuc.

Appui du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au projet de Pavillon de médecine de précision et de recherche translationnelle de l'Université de Sherbrooke

L'établissement appuie le projet qui vise à permettre la modernisation de laboratoires désuets, à optimiser l'organisation des plateformes scientifiques et le partage de ressources entre les chercheurs des deux organisations.

Comités des usagers de l'Estrie

Les membres reçoivent séance tenante un cahier promotionnel de la Tribune du 20 avril 2016, produit par les comités des usagers de l'Estrie, qui vise à faire connaître les comités et à promouvoir les droits des usagers. Monsieur Marceau donne de plus amples informations. Une lettre de félicitations sera transmise aux comités des usagers.

Les Grands Prix santé et sécurité du travail 2016

Le 3 mai dernier, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) célébrait les Grands Prix santé et sécurité du travail 2016. L'Hôpital de Granby a reçu le prix Bronze, catégorie Innovation, pour sa station de levage sécuritaire destinée aux chariots de distribution alimentaire. Une lettre de félicitations sera transmise au groupe.

6.0 Agenda de consentement

Les résolutions pour le point « 6.1 Affaires cliniques » sont adoptées en bloc.

6.1 Affaires cliniques

6.1.1 Recommandation de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Pour le point 6.1.1.1, le président invite Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels, à présenter le point et à répondre aux questions.

6.1.1.1 Ajustements des extraits de procès-verbaux en regard des effectifs de l'exécutif du CMDP

RÉSOLUTIONS : CA 463-2016-02-04, CA 465-2016-02-04, 466-2016-02-04, 472-2016-02-04, 494-2016-02-04, CA 514-2016-03-10, CA 275 à 280-2015-12-17, CA 282-2015-12-17

Relatives à l'ajustement des extraits de procès-verbaux en regard des effectifs

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à donner, au besoin, de plus amples informations sur les points découlant des affaires cliniques.

6.1.1.2 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie- CHUS

RÉSOLUTIONS : de CA 585 à 613-2016-05-05

Relatives aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

6.1.1.3 Nomination du chef de département de médecine d'urgence

RÉSOLUTION : CA 614-2016-05-05

Relative à la nomination du chef de département de médecine d'urgence

- ATTENDU :**
- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
 - que la Dre Marie-Laure Collinge est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Marie-Laure Collinge;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;

- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 26 avril 2016;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER Dre Marie-Laure Collinge à titre de chef du Département de médecine d'urgence du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de 4 ans.

6.1.1.4 Nomination du chef de département de santé publique

RÉSOLUTION : CA 615-2016-05-05

Relative à la nomination du chef de département de santé publique

- ATTENDU :**
- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
 - que la Dre Mélissa Généreux est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Mélissa Généreux;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 26 avril 2016;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER Dre Mélissa Généreux à titre de chef du Département de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de 4 ans.

6.1.1.5 Désignation d'un membre substitut pour le comité de révision par l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 616-2016-05-05

Relative à la désignation d'un membre substitut pour le comité de révision par l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- ATTENDU :**
- que la LSSSS exige la mise en place d'un comité de révision dont la composition et le mandat sont prévus à la LSSSS;
 - le règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoyant la mise en place d'un comité de révision;
 - la résolution CA 263 – 2015-11-26, prise le 26 novembre 2015, nommant Mme Pauline Lefebvre à titre de présidente et membre du comité de révision;
 - que le membre substitut peut remplacer un membre désigné par le CMDP, en cas d'impossibilité d'agir de l'un de ces membres, mais en aucun cas la présidente du comité;

- la recommandation du comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER un membre substitut au comité de révision, pour un mandat de 3 ans, soit Dr Charles St-Arnaud, de l'installation CHUS Hôtel-Dieu.

6.1.2 Modification des signataires autorisés par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 617-2016-05-05

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- ATTENDU :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Hôpital Fleurimont :

- Dre Anne Méziat-Burdin, chef du Département de chirurgie, rétroactif au 7 avril 2016;
- Dr Patrice Perron, chef du Département de médecine, rétroactif au 7 avril 2016;
- Dr Jean-François Trudel, chef du Département de psychiatrie, rétroactif au 7 avril 2016;
- Dr Guy Waddell, chef du Département d'obstétrique-gynécologie, rétroactif au 10 mars 2016;
- Mme Lyne Cardinal, directrice des services généraux, rétroactif au 2 mai 2016.

6.1.3 Ralentissement des activités pour la période estivale 2016

RÉSOLUTION : CA 616-2016-05-05

Relative au ralentissement des activités pour la période estivale 2016

- ATTENDU :**
- le maintien de l'accessibilité;
 - la période des vacances estivales;
 - l'examen de l'OIIQ qui aura lieu le 19 septembre 2016;
 - le besoin de main-d'œuvre différent;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER le scénario de ralentissement pour la période estivale 2016.

6.2 **Affaires administratives**

Les résolutions pour le point « 6.2 Affaires administratives » sont adoptées en bloc.

Le président invite monsieur Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à répondre aux questions, le cas échéant.

6.2.1 Servitude pour utilité publique et unification de lots – Centre d'hébergement Villa-Bonheur

RÉSOLUTION : CA 619-2016-05-05

Relative à une servitude pour utilité publique et unification de lots – Centre d'hébergement Villa-Bonheur

- ATTENDU :**
- qu'en 2013 le CSSS de la Haute-Yamaska et la Ville de Granby ont convenu de régulariser, par acte notarié, l'empiètement sur la servitude existante une fois l'agrandissement de l'immeuble complété;
 - qu'il est à l'avantage de l'établissement et de la Fondation de fusionner les deux lots, suite à l'acquisition du terrain par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS du stationnement adjacent au Centre d'hébergement Villa Bonheur;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE PROCÉDER à la signature de l'acte de servitude pour utilités publiques et du formulaire d'approbation du propriétaire pour unifier les lots;

D'AUTORISER Mme Patricia Gauthier à procéder à la signature des documents.

6.2.2 Plan de délégation de signatures pour engager l'établissement auprès d'un tiers

RÉSOLUTION : CA 620-2016-05-05

Relative au plan de délégation de signatures pour engager l'établissement auprès d'un tiers

- ATTENDU :**
- l'article 66.4 du règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - la réduction des risques financiers entourant les engagements de l'Établissement auprès d'un tiers pour les engagements inférieurs à 1 M\$;
 - les clarifications demandées par les gestionnaires de l'établissement à l'égard des niveaux d'autorisation pour solliciter une acquisition au service des approvisionnements ou encore pour engager financièrement l'établissement auprès d'un tiers;
 - le vide qu'il existe présentement concernant les niveaux d'autorisation et les procédures à suivre pour procéder adéquatement à une acquisition;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification;
 - que le comité de vérification en recommande l'adoption;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER le plan de délégation de signatures pour engager l'établissement auprès d'un tiers.

6.2.3 Approbation de la charte du comité de révision

Le président invite madame Pauline Lefebvre, présidente du comité de révision, à présenter les modifications apportées à la charte lors de la rencontre ayant eu lieu le 13 avril dernier.

Elle stipule que le comité a adopté la charte, y incluant la nomination de la présidente.

RÉSOLUTION : CA 621-2016-05-05

Relative à l'adoption de la charte du comité de révision

- ATTENDU :**
- le règlement de régie interne du conseil d'administration qui prévoit la mise en place d'un comité de révision;
 - les mandats confiés par le conseil d'administration au comité de révision;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité;
 - la recommandation du comité;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER la charte du comité de révision.

6.2.4 Certification – Pouvoir d'inspection

Le président invite madame Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à répondre aux questions.

RÉSOLUTION : CA 622-2016-05-05

Relative à la certification – Pouvoir d'inspection

- ATTENDU :**
- que, selon l'article 346.0.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4,2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;
 - que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
 - que les articles 346.0.8 et 346.0.9 compris dans la section de la LSSSS précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
 - que selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi et du règlement sur la certification des ressources en toxicomanie ou en jeu pathologique (chapitre S-4.2, r.1) édicté par le gouvernement le 23 juin 2010, il est prévu au premier alinéa de l'article 1 que ces fonctions de la loi s'appliquent à toute ressource en toxicomanie ou en jeu pathologique offrant de l'hébergement;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER la présidente-directrice générale, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer Mmes Marie-France Daigle et Christine Boutin à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource en toxicomanie ou en jeu pathologique offrant de l'hébergement, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

6.3 Affaires universitaires

Le président invite M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, à répondre aux questions concernant les affaires universitaires.

6.3.1 Projet demande du Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'innovation (MESI) 3^e TEP

RÉSOLUTION : CA 623-2016-05-05

Relative au projet demande du Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) 3^e TEP

- ATTENDU :**
- que le conseil d'administration a accepté le dépôt de la demande au programme PSRV2 du ministère le 26 novembre 2015;
 - la confirmation de la mise de fonds de la Fondation du CHUS;
 - la demande du MÉSI de nommer le gestionnaire du projet;
 - la demande du MÉSI de nommer le responsable du projet;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;

- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER la présidente-directrice générale comme principale gestionnaire du projet et répondante officielle de l'établissement qui sera responsable de signer le protocole d'entente avec le MÉSI.

DE DÉSIGNER l'adjoint scientifique du Centre de recherche du CHUS à titre de responsable et répondant officiel du projet.

7.0 Points de discussion

Le président invite madame Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter les points de discussion (7.1 à 7.5) et à répondre aux questions.

7.1 Plan d'action annuel 2016-2017

À la suite de l'atelier de travail du conseil d'administration du 7 avril dernier et de la réception du projet d'entente de gestion MSSS/CIUSSS de l'Estrie - CHUS, les ajustements ont été apportés au document.

Chaque direction du CIUSSS de l'Estrie - CHUS a validé les cibles visées par le plan d'action afin d'en apprécier la faisabilité.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 624-2016-05-05

Relative au plan d'action annuel 2016-2017

- ATTENDU :**
- la séance de travail réalisée par le conseil d'administration le 7 avril 2016 et l'intégration des propositions;
 - que le plan d'action 2016-2017 présente les priorités d'action mises de l'avant par le plan stratégique du MSSS 2015-2020, les engagements à l'entente de gestion 2016-2017, les priorités du conseil d'administration, les priorités organisationnelles et les priorités de transformation;
 - l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) qui prévoit un plan d'action annuel;
 - la validation des engagements des cibles par les directions;
 - La session de formation des membres du conseil d'administration qui a eu lieu le 5 mai 2016 et de leur souhait que les comités du conseil d'administration effectuent le suivi de certains indicateurs;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER le plan d'action 2016-2017 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

7.2 Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017

Le 8 avril dernier, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS recevait le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017. Le calendrier des activités à réaliser pour mener à la signature de l'entente s'est enclenché. Des hypothèses d'engagements ont été élaborées et validées par les directions concernées de l'organisation. Tout au long de ce processus, les directions ont été informées de la démarche poursuivie et ont été accompagnées par la DQÉPÉ.

Au cours des prochaines semaines, une période de rétroaction est prévue entre le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour finaliser la négociation de l'EGI. Des informations, en provenance du MSSS, doivent également être transmises pour identifier les règles budgétaires à rencontrer pour la prochaine année. Ces informations devraient être disponibles à la mi-mai.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 625-2016-05-05

Relative à l'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 entre le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS

- ATTENDU :**
- le cadre de gestion de l'EGI entre le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'engagement de l'établissement à atteindre les cibles convenues au plan stratégique du MSSS 2015-2020;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017;

DE MANDATER la présidente-directrice générale pour signature de l'entente sous réserve de modification majeure de la part du MSSS.

7.3 Politique et Cadre de gestion de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président rappelle que ce point a fait l'objet d'une présentation en séance de travail privée.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 626-2016-05-05

Relative à la politique et au cadre de gestion de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- ATTENDU :**
- que le secrétariat du Conseil du trésor dicte les orientations en matière de sécurité de l'information;
 - que le dirigeant réseau de l'information (DRI) a fixé au 31 mars 2016 la date limite pour l'adoption d'une politique de sécurité;
 - que le comité de sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS recommande l'adoption de la présente politique ainsi que du cadre de gestion qui l'accompagne;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER la politique de sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi que le cadre de gestion qui l'accompagne.

7.4 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017

Le cadre de gestion du plan de gestion des ressources informationnelles (PGRI) du MSSS prescrit que la PARI 2015-2016, approuvée par le ministre, devait être déposée au conseil d'administration de l'établissement au plus tard le 1^{er} août 2015. Cet échéancier n'a pu être respecté.

L'approbation du MSSS a été transmise au CIUSSS de l'Estrie – CHUS le 16 mars 2016, et ce, seulement pour les activités récurrentes d'encadrement et de continuité. En ce qui a trait à l'approbation des projets, les décisions ont été confirmées le 30 mars 2016.

Les outils du MSSS servant à gérer le PGRI n'ont pas été réajustés à la suite de la création des CISSS et des CIUSSS. C'est pourquoi la PARI du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'exercice 2015-2016, est constituée des 15 PARI des organisations qui ont été fusionnées ou regroupées. Ainsi, les activités et projets dits « régionaux » ont été présentés dans la PARI de l'ex-Agence alors que les activités et projets locaux ont été présentés dans les PARI des 14 établissements.

7.5 Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI)

Le cadre de gestion du plan de gestion des ressources informationnelles (PGRI), dont la plus récente version date de septembre 2012, n'a pas été révisé depuis, et ce, malgré les changements de gouvernance survenus dans le réseau en avril 2015. Ce cadre de gestion prévoyait qu'un établissement devait :

- transmettre sa PARI au ministre (via l'Agence) pour approbation, au plus tard le 1^{er} avril;
- faire approuver sa PTPARI par son conseil d'administration puis la transmettre au ministre (via l'Agence) au plus tard le 1^{er} octobre, donc 6 mois avant de transmettre sa PARI;

Depuis l'an dernier (exercice 2015-2016), le MSSS demande que la PARI et la PTPARI soient produites et transmises en même temps. Conséquemment, et d'ici à ce que le cadre de gestion soit révisé, l'échéance du 1^{er} octobre pour la PTPARI ne tient plus, de même que l'exigence de la faire approuver préalablement par le conseil d'administration de l'établissement.

Cette année (2016-17), compte tenu de la consolidation obligatoire des (15) PARI en une seule (idem pour les PTPARI), l'échéance pour transmettre le tout au MSSS a été repoussée du 1^{er} au 29 avril.

À moins d'indication contraire, le MSSS devrait confirmer l'approbation de la PARI 2016-2017 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS vers la mi-juillet 2016.

L'actuel cadre de gestion prescrit que la PARI, lorsqu'approuvée par le MSSS, doit être déposée pour information au conseil d'administration de l'établissement, et ce, au plus tard le 1^{er} août. Toutefois, aucune disposition n'empêche de la présenter au conseil avant l'approbation ministérielle.

8.0 Information des comités et instances du conseil d'administration

8.1 CMDP – Présentation de la structure et des enjeux

Le président invite Docteur Serge Lepage, président du Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, pour présenter la structure et les enjeux du comité. Tel que prévu aux règlements, il précise que l'exécutif sera reconduit pour une deuxième année. Les membres du conseil d'administration félicitent le comité exécutif du travail accompli.

8.2 Suivi du Comité de révision et dépôt du rapport annuel – 13 avril 2016

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente du comité de révision, à faire le suivi de la dernière rencontre ayant eu lieu le 13 avril 2016.

8.3 Suivi du Comité des soins et des services – 20 avril 2016

Le président invite M. André Forest, président, qui présente un sommaire de la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui a eu lieu le 20 avril 2016.

8.4 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaires – 4 mai 2016

À titre de président, monsieur Jacques Fortier fait le suivi de la dernière rencontre. L'établissement sera en équilibre budgétaire au 31 mars 2016.

8.5 Prolongation du mandat du comité exécutif transitoire du conseil multidisciplinaire (CECM)

Le conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est en attente d'une approbation officielle du MSSS, faisant suite à sa demande de dérogations adressée en regard de ses règlements généraux.

Lorsqu'approuvés, ces règlements seront soumis pour adoption en assemblée générale du CM et en séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en juin 2016.

Le CECM transitoire désire poursuivre efficacement les travaux de mise en place des diverses structures et comités requis pour assumer son mandat dans l'établissement jusqu'à la tenue de l'élection au début de l'automne 2016.

Le CECM s'engage à tenir des élections dans les 120 jours suivant l'assemblée générale annuelle. Suite à ces élections, le comité exécutif élu maintiendra les activités du conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle au printemps 2017.

8.6 Prolongation du mandat du Conseil exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers (CECII)

La première assemblée générale annuelle du CII aura lieu le 25 mai 2016 lors de laquelle les règlements généraux, qui encadreront les activités du CII, seront adoptés. Ils ont été approuvés à l'assemblée du 17 décembre 2015 du conseil d'administration sous réserve de leur adoption à l'assemblée générale annuelle du CII.

Le CECII transitoire désire poursuivre efficacement les travaux de mise en place des diverses structures et comités requis pour assumer son mandat dans l'établissement jusqu'à la tenue de l'élection au début de l'automne 2016.

Le CECII s'engage à tenir des élections dans les 120 jours suivant l'assemblée générale annuelle et l'adoption des règlements généraux. Suite à ces élections, le comité exécutif élu maintiendra les activités du conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle au printemps 2017.

9.0 Divers

9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016

La planification des séances du conseil d'administration a été déposée. La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 2 juin à l'installation de l'Hôpital du Granit. Un transport et une visite des lieux seront organisés.

10.0 Huis clos

Les invités quittent la salle pour ces points à l'ordre du jour.

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, fait état de constatations générales et des catégories de plaintes retenant le plus d'attention, découlant du rapport annuel d'examen des plaintes. Le rapport sera présenté en détail à la séance ordinaire du conseil d'administration du 14 juin prochain.

10.2 Situation concernant un cadre supérieur

Monsieur Gilles Michaud informe les membres d'une situation concernant un cadre supérieur, dont le poste a été aboli à la suite de la réorganisation du réseau et qui voulait se prévaloir des conditions prévues au décret malgré une interprétation divergente de la direction. Une entente a été conclue entre les deux parties et le dossier est maintenant clos.

10.3 Évaluation de la rencontre

Les membres expriment leurs réflexions quant au déroulement de la séance. Des modifications quant à la présentation et à la séquence des sujets à l'ordre du jour seront apportées à la lumière des commentaires reçus.

10.4 L'évaluation du MSSS

Le président informe les membres des résultats de l'évaluation annuelle de la présidente-directrice générale par le ministère. Ils félicitent la présidente-directrice générale, ainsi que son équipe de direction, des bons résultats obtenus.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire